

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 31 JANVIER 2022**

01-2022 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 (DOB)

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	11
De votants	12

L'an deux mille vingt deux, le 31 janvier à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

Présents : Ms. : Olivier SUSINI -Alain LONGOMOZINO- Georges LAJARA —
Mmes : Danièle SANTESTEBAN — Josiane CHABERT – Martine PINTON - Renée ALIBERT — Nadia OULD CHEIKH – Hélène HEGOBURU -Francine CLUZEL – Audrey SAUNIER

Date de la convocation :
25/01/2022

Absents excusés : Jean-Pierre JOURDAIN -

Pouvoirs :

Christiane GOULLET à Danièle SANTESTEBAN

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 18 h 00, le quorum étant atteint

.....

En vertu de l'article L2312-1 DU Code Général des Collectivité Territoriales, il est fait obligation aux établissements autonomes des communes de plus de 3500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédent le vote du budget.

Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs tels que le C.C.A.S. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre acte du débat sur le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2022**. (ci-joint)

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, PREND ACTE à l'unanimité du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (DOB).

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifié conforme le 31 janvier 2022

Je soussignée Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération.

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône

Danièle SANTESTEBAN
Vice-Présidente du CCAS



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Danièle Santesteban', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Saint-Etienne' and '02720' at the bottom. The stamp also features a central emblem with a figure and a landscape.